

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION
DE CIRCULATION et DE STATIONNEMENT
RUE DANTON ARNAUD**

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

VU le Code Général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT l'intervention sur la voie communale pour la création d'un branchement ERDF pour le compte de Madame GARGUILO Cécile, effectué par la Société AZUR TRAVAUX, 36 Rue Danton Arnaud ;

ARRETE

ARTICLE 1 : *En raison de l'intervention sur la voie communale pour la création d'un branchement ERDF, effectué par la Société AZUR TRAVAUX, les travaux s'effectueront en survol de la chaussée, la circulation sera basculée sur chaussée opposée et se fera par réglementation manuelle le 27 novembre 2015 de 8 h à 17 heures.*

Il sera interdit de stationner et de dépasser durant la période des travaux.

ARTICLE 2 : *Monsieur le Policier Municipal sera chargé de placer les panneaux et les barrières à l'endroit opportun et il assurera l'exécution du présent arrêté.*

ARTICLE 3 : *Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.*

ARTICLE 4 : *Ampliation du présent arrêté sera adressé à :*
- Monsieur le Policier Municipal.

ARTICLE 5 : *Le présent arrêté sera Publié par affichage.*

Fait en Mairie, le 02 novembre 2015.

**LE MAIRE
Stéphane ARNAUD**



LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITE
LE CARACTERE EXECUTOIRE DE CET ACTE
INFORME QUE LE PRESENT ARRETE
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCES
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE
LA PRESENTE NOTIFICATION